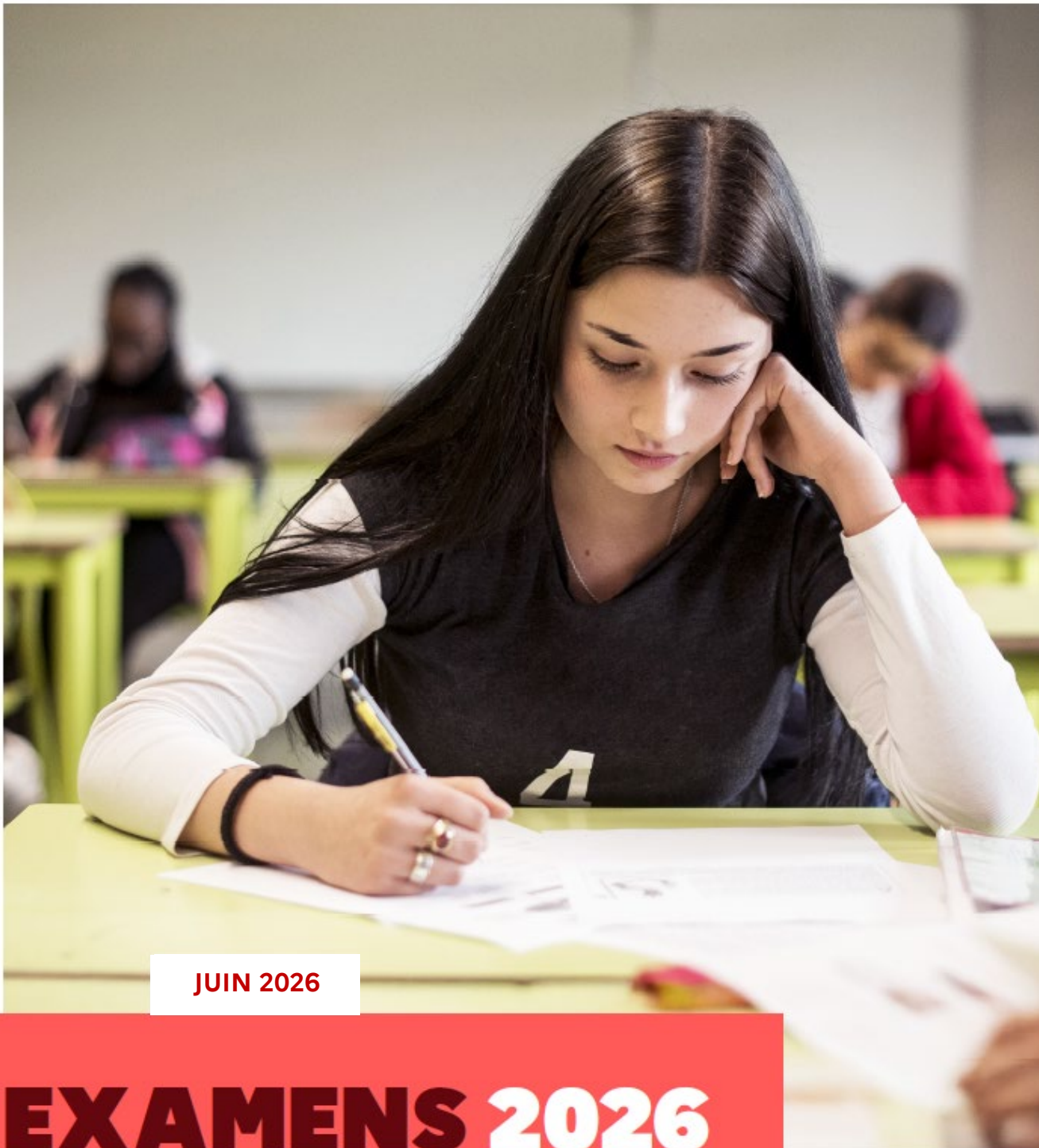




ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



JUIN 2026

# EXAMENS 2026

Une ambition renouvelée  
pour la réussite des élèves



## SOMMAIRE

**LE CALENDRIER DES EXAMENS 2026 ..... p 4**

**2026 : CE QUI CHANGE ..... p 5**

**Le diplôme national du brevet**

**DNB 2026 chiffres académiques**

De nouvelles modalités d'évaluation pour mieux accompagner les parcours des élèves

**Le baccalauréat**

**BAC 2026 chiffres académiques**

Les nouvelles épreuves de la voie générale et technologique

Un calendrier repensé pour le baccalauréat professionnel et de nouvelles spécialités en voie professionnelle

**GARANTIR LA VALEUR DES DIPLÔMES NATIONAUX .... p 11**

**Harmoniser le contrôle continu**

**La confiance en l'évaluation du professeur**

**Une exigence rédactionnelle réaffirmée**

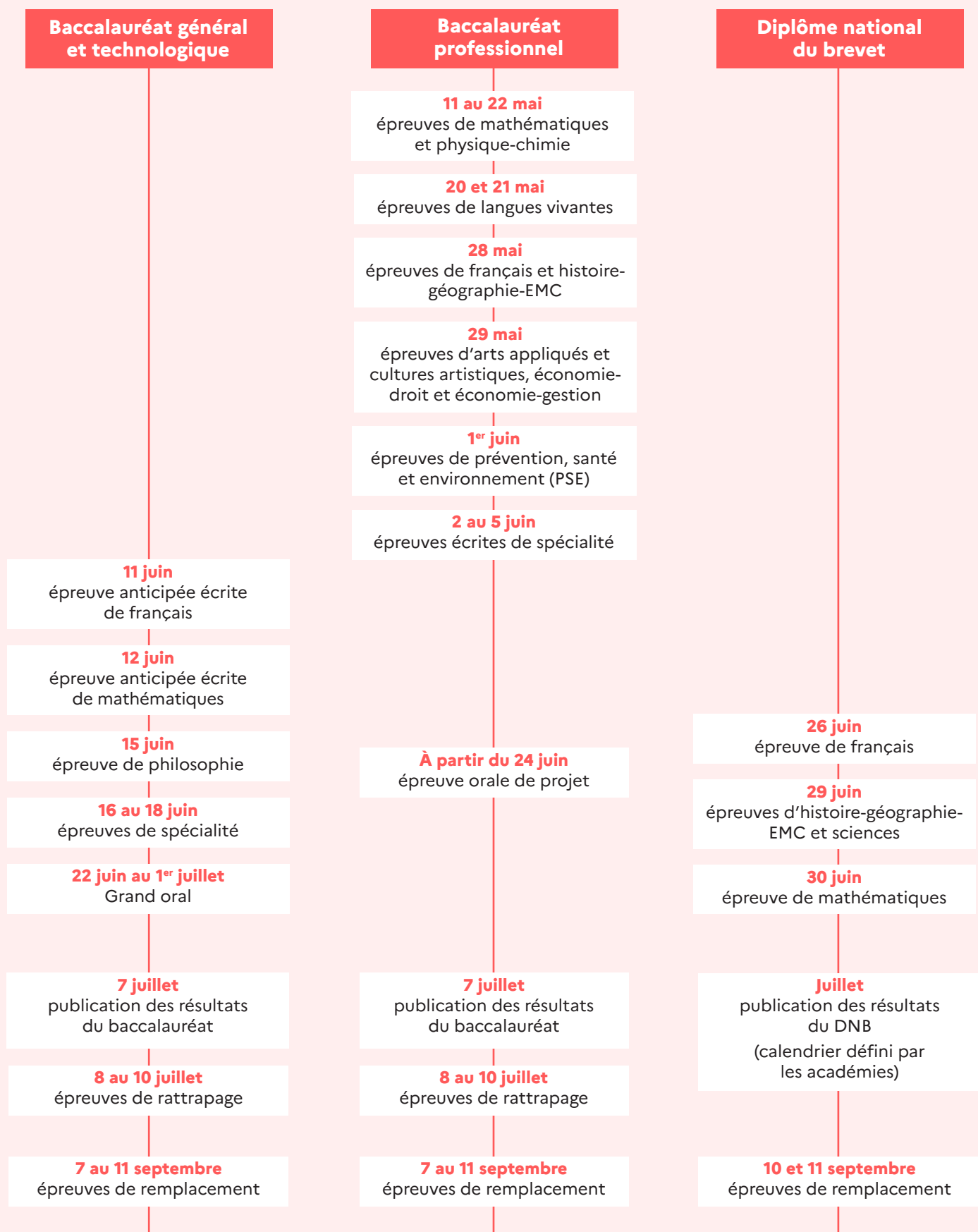
**Une lutte renforcée contre la fraude**

**ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DANS LEUR PRÉPARATION p 17**

**Un accompagnement personnalisé**

**LES EFFECTIFS DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE..... p 19**

# Le calendrier des examens 2026



Les épreuves des enseignements généraux du CAP (français, histoire-géographie-EMC, langues vivantes, PSE et mathématiques-physique-chimie) se tiennent les 8 et 9 juin 2026. Les épreuves professionnelles se déroulent, elles, selon un calendrier propre à chaque spécialité.

2026

## CE QUI CHANGE

### LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

#### DE NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES PARCOURS DES ÉLÈVES

Le diplôme national du brevet (DNB) marque une étape importante dans le parcours scolaire des élèves des voies générale et professionnelle. Il atteste des **connaissances et compétences** acquises par les élèves à l'issue de la classe de 3<sup>e</sup>.

En 2026, ses modalités d'évaluation évoluent pour mieux refléter le niveau réel des élèves :

- un nouvel équilibre entre contrôle continu et épreuves terminales ;
- un système de notation révisé ;
- l'introduction d'une nouvelle partie à l'épreuve de mathématiques.

Ces évolutions ont pour objectif d'évaluer plus précisément les acquis des élèves, et donc de leur permettre d'avoir une meilleure connaissance de leur niveau.

##### a) Un nouvel équilibre entre contrôle continu et épreuves terminales

Le DNB est évalué selon deux modalités :

- Le **contrôle continu** : il prend en compte la moyenne des moyennes annuelles obtenues dans **l'ensemble des enseignements obligatoires** (coefficient 1 pour chacune d'entre elles) suivis en classe de 3<sup>e</sup>, ainsi que les points supérieurs à 10/20 dans les enseignements optionnels ou en langue des signes française (qui s'ajoutent à la somme des moyennes annuelles des enseignements obligatoires).
- Les **épreuves terminales** : elles portent sur le français, les mathématiques, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC), les sciences et technologie, ainsi qu'une épreuve orale.

**À compter de 2026**, les modalités de calcul de la moyenne finale changent. Les notes obtenues dans le cadre du contrôle continu comptent pour 40% de la note et les épreuves terminales pour 60% (contre 50 % pour chaque modalité précédemment). Une place plus importante est ainsi accordée aux épreuves finales dans l'évaluation des acquis des élèves.

**Autre évolution pour 2026** : depuis 2017, le contrôle continu s'appuyait sur la maîtrise du [socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#), appréciée lors du conseil de classe du troisième trimestre, avec un système de points attribués pour chaque composante du socle : maîtrise insuffisante (10 points) ; maîtrise fragile (25 points) ; maîtrise satisfaisante (40 points) ; très bonne maîtrise (50 points).

# DNB 2026

Académie d'Aix-Marseille

**37 505**  
candidats



**Dont**  
**cned 179**



**Candidats en situation  
de handicap ayant  
des aménagements**

**6 103**

Désormais, le contrôle continu prend en compte la moyenne des moyennes annuelles de chaque discipline, obtenues durant l'année de 3<sup>e</sup> (coefficient 1 pour chacune). Cette évolution a pour but de s'appuyer davantage sur les évaluations réalisées par les professeurs dans chaque discipline tout au long de l'année scolaire.

Pour les candidats individuels, le DNB est délivré sur la base des épreuves terminales écrites : quatre épreuves, communes à l'ensemble des candidats, et une épreuve écrite de langue vivante étrangère.

Le diplôme national du brevet est attribué aux candidats ayant obtenu une **moyenne finale égale ou supérieure à 10/20**. Les modalités d'attribution des mentions (Assez bien, Bien, Très bien et **très bien avec les félicitations du jury**) restent, quant à elles, inchangées.

### b) Une épreuve de mathématiques en deux parties

Jusqu'en 2025, l'épreuve de mathématiques du DNB se présentait sous la forme d'exercices variés, pouvant inclure de l'algorithmique et de la programmation. D'une durée de 2 heures, elle comptait pour 100 points (sur 800 points).

À partir de 2026, l'épreuve de mathématiques intègre une nouvelle partie. Elle se présente désormais sous la forme de deux parties distinctes :

- **Automatismes** (sur 6 points, 20 minutes) : elle permet d'évaluer la maîtrise des automatismes acquis au collège. Cette partie de l'épreuve est réalisée **sans calculatrice**.
- **Raisonnement et résolution de problèmes** (sur 14 points, 1h40) : cette partie est constituée d'exercices variés indépendants les uns des autres. **L'utilisation de la calculatrice est autorisée**.

Comme pour l'ensemble des épreuves du DNB, l'évaluation prendra en compte la clarté et la précision des raisonnements, ainsi que la qualité de la rédaction, qui seront évaluées sur 2 points.

Pour les élèves qui font le choix de se présenter en série professionnelle, des sujets spécifiques sont conçus afin de répondre aux particularités des classes de troisième prépa-métiers, des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et des classes de troisième de l'enseignement agricole.

**Autre nouveauté** : comme pour l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique (EMC) en 2025, les notes obtenues dans chacune des deux composantes tirées au sort de l'épreuve de **sciences** (physique-chimie et sciences de la vie et de la terre en 2026) seront désormais **distinguées et précisées dans le relevé de notes des candidats**.

# BAC 2026

**32 346**  
candidats



➔ **Épreuves anticipées  
de français et de mathématiques**

**24 929**  
candidats

**6 189** Candidats en situation  
de handicap ayant des  
aménagements

## LES NOUVELLES ÉPREUVES DE LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

### a) L'épreuve anticipée de mathématiques en classe de première

L'épreuve anticipée de mathématiques sera **organisée pour la première fois en juin 2026** et comptera pour la session 2027 du baccalauréat.

L'ensemble des élèves de classe de première des voies générale et technologique passeront cette année cette nouvelle épreuve écrite. D'une durée de 2 heures, elle sera notée sur 20 points (coefficient 2) et se déroulera **sans calculatrice**.

L'épreuve anticipée de mathématiques se compose de deux parties : un questionnaire à choix multiples de calcul pour évaluer les **automatismes**, noté sur 6 points, et un ensemble de deux à trois exercices indépendants noté sur 14 points.

**Trois sujets distincts** correspondant aux différents parcours de mathématiques suivis par les candidats sont prévus. Les candidats composeront sur le sujet qui correspond à leur choix d'enseignement :

- **la spécialité mathématiques en voie générale ;**
- **les mathématiques intégrées à l'enseignement scientifique pour les élèves de la voie générale n'ayant pas choisi la spécialité ;**
- **les mathématiques du tronc commun en voie technologique.**

Cette organisation vise à tenir compte de la diversité des parcours des élèves et à garantir une évaluation cohérente avec les enseignements effectivement suivis.

Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences fondamentales des programmes de mathématiques de première, ainsi que des automatismes. Elle tend ainsi à revaloriser la place des mathématiques dans la scolarité des lycéens. La note obtenue par l'élève à l'épreuve anticipée de mathématiques sera, comme celles des épreuves anticipées de français, prise en compte dans Parcoursup.

### b) L'épreuve pratique en STI2D en classe de Terminale

Cette année, une partie pratique de 2 heures est ajoutée à l'épreuve de spécialité « ingénierie, innovation et développement durable ». Elle concerne l'ensemble des élèves en Terminale de la série technologique sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D).

Cette épreuve pratique porte sur le programme de l'enseignement de spécialité « ingénierie, innovation et développement durable (architecture et construction, énergies et environnement, innovation technologique et écoconception, systèmes d'information et numérique) ». Durant cette épreuve pratique, les candidats sont amenés à proposer des solutions, interpréter des résultats ou valider des choix techniques en s'appuyant sur des simulations et des expérimentations qu'ils réalisent sur les produits (ouvrage, maquette, système ou sous-système) disponibles dans les établissements.

Les épreuves pratiques se dérouleront conformément au calendrier arrêté par le recteur ou le vice-recteur d'académie.

Un professeur ressource de l'établissement assurera la disponibilité et le bon fonctionnement des équipements matériels et logiciels dans le laboratoire d'ingénierie, innovation et développement durable.

## **UN CALENDRIER REPENSÉ POUR LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ET DE NOUVELLES SPÉCIALITÉS EN VOIE PROFESSIONNELLE**

### **a) Des épreuves écrites organisées fin mai**

Les épreuves écrites terminales du baccalauréat professionnel se dérouleront cette année du mercredi 20 mai au vendredi 5 juin (et jusqu'au mardi 9 juin en Guadeloupe et en Polynésie française).

### **b) Repositionnement de l'épreuve de prévention-santé-environnement**

L'épreuve de prévention-santé-environnement, commune à tous les candidats, se déroulera le 1<sup>er</sup> juin, sur la même période que les autres épreuves écrites.

L'épreuve orale de fin de projet aura lieu à compter du mercredi 24 juin.

Cette organisation contribue à préserver les temps d'apprentissage et la qualité d'un accompagnement personnalisé.

### **c) Focus sur les nouveaux diplômes professionnels**

**Pour la session 2026**, l'offre de diplômes professionnels s'enrichit de nouvelles spécialités, en réponse aux besoins économiques des territoires et aux évolutions des métiers. Ces créations et rénovations concernent quatre types de diplôme.

**Au baccalauréat professionnel** (niveau 4), huit nouvelles spécialités :

- Carrossier peintre automobile ;
- Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique ;
- Maintenance nautique ;
- Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés ;
- Optique photonique : technologies de la lumière ;
- Production en industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques ;
- Transports par câbles et remontées mécaniques ;
- Travaux publics.

**Au certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** (niveau 3), huit nouvelles spécialités :

- Charcuterie-traiteur ;
- Chocolaterie-confiserie ;
- Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant ;
- Construction et aménagement de véhicules ;
- Cuisine ;
- Maroquinerie ;
- Métiers du football ;
- Transport fluvial.

**Au brevet professionnel (BP)** (niveau 4), trois nouvelles spécialités :

- Arts de la cuisine ;
- Arts du service et commercialisation en restauration ;
- Électricien.

**Aux certificats de spécialisation (CS)**, deux nouvelles spécialités :

- CS3 (niveau 3), desserts de restaurant ;
- CS4 (niveau 4), métiers du bar.

Ces évolutions traduisent un effort continu de modernisation des diplômes professionnels, pour mieux préparer les élèves à l'insertion professionnelle et offrir aux employeurs des compétences en phase avec les transformations des secteurs concernés.

**GARANTIR**

**LA VALEUR DES DIPLÔMES NATIONAUX**

**HARMONISER LE CONTRÔLE CONTINU**

Les baccalauréats général et technologique sont évalués selon **deux modalités** :

- le **contrôle continu** (40% de la note finale) prenant en compte l'évaluation des résultats de l'élève en classe durant le cycle terminal ;
- les **épreuves terminales** (60% de la note finale) : épreuves anticipées de français et de mathématiques, enseignements de spécialité, philosophie et Grand oral.

Pour les candidats scolaires, l'évaluation du contrôle continu repose sur l'expertise des professeurs. Tout au long du cycle terminal (classes de première et de terminale), ils apprécient, en vue de l'examen, l'acquisition des connaissances et des compétences des candidats, pour les enseignements obligatoires et les enseignements optionnels.

Afin de garantir une évaluation juste, lisible et équitable sur l'ensemble du territoire, chaque établissement dispose d'un projet d'évaluation propre et actualisé chaque année (entre la rentrée scolaire et la première période de vacances), avec l'appui des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR).

Ce projet, élaboré par l'équipe pédagogique, définit les modalités communes d'évaluation et de prise en compte des notes pour la certification du baccalauréat et pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, ainsi que le calendrier annuel des bilans et du suivi des élèves (trimestriels ou semestriels). Ce cadre partagé confère une valeur certificative aux moyennes annuelles. Il permet également d'assurer une cohérence des pratiques et une égalité de traitement entre les élèves, tout en respectant l'autonomie pédagogique des enseignants.

Le projet d'évaluation constitue un levier essentiel pour renforcer la confiance des élèves et des familles dans le système d'évaluation. Il est présenté au conseil d'administration chaque année.

Au-delà du seul cycle terminal et de la certification au baccalauréat, il est un outil de réflexion sur les pratiques d'évaluation pour l'ensemble des professeurs de l'établissement.

Les ressources dédiées (vadémécum, guides de l'évaluation produits par les corps d'inspection, programmes officiels, définitions des épreuves du baccalauréat, grilles d'évaluation disciplinaires, etc.) peuvent permettre d'enrichir la réflexion en vue de l'actualisation du projet d'évaluation.

Pour les candidats dits « individuels », les enseignements relevant du contrôle continu font l'objet d'évaluations ponctuelles organisées à la fin de l'année scolaire par le recteur d'académie.

## **Les commissions d'entente et les commissions d'harmonisation du baccalauréat : une garantie d'équité entre les candidats**

Afin d'assurer un traitement équitable de tous les candidats, les épreuves du baccalauréat donnent lieu à la mise en œuvre de **procédures d'entente et d'harmonisation entre les correcteurs et examinateurs**.

**Dans le cadre des épreuves terminales, une commission d'entente nationale est organisée pour transmettre des consignes de correction aux inspecteurs territoriaux. Elle permet d'assurer une équité de correction sur l'ensemble du territoire.**

**Deux commissions académiques sont ensuite mises en place par le recteur d'académie : une commission d'entente, avant les corrections, et une commission d'harmonisation, après celles-ci.**

La commission d'entente permet d'explicitier les recommandations nationales et d'accompagner les correcteurs dans leur mission.

La commission d'harmonisation, elle, permet de comparer les résultats et de réviser certaines notes à la hausse ou à la baisse, après discussion, relecture de certaines copies et recherche des causes susceptibles d'expliquer les écarts de notation. Cette commission est présidée par l'inspecteur pédagogique régional de la discipline ou, en cas d'impossibilité, par un enseignant désigné par le recteur.

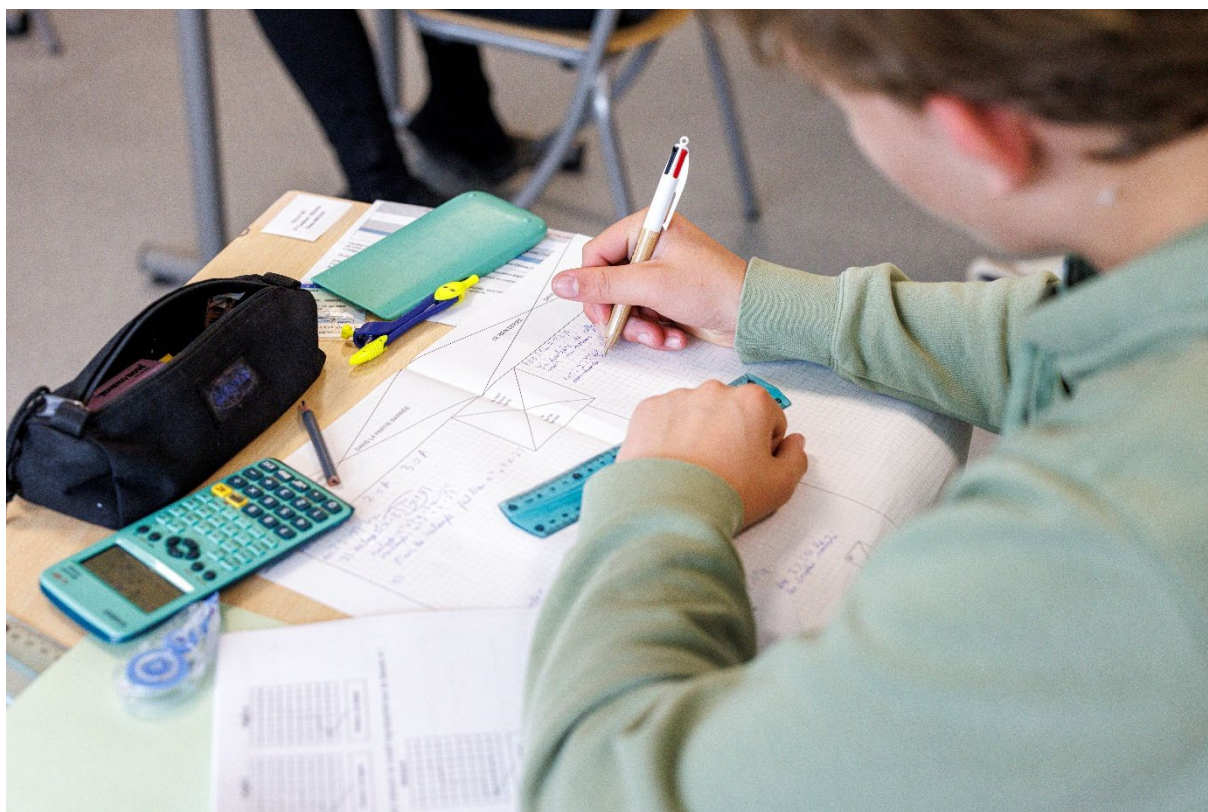
**Pour les notes relevant du contrôle continu, une commission d'harmonisation, composée d'IA-IPR et d'enseignants du public et du privé sous contrat, est mise en place en fin de première et en fin de terminale après la remontée des moyennes annuelles validées par le conseil de classe.**

## LA CONFIANCE EN L'ÉVALUATION DU PROFESSEUR

### L'AUGMENTATION DU POIDS DES ÉPREUVES TERMINALES AU DNB

Comme indiqué précédemment, à partir de 2026, le diplôme national du brevet accorde une place plus importante aux épreuves terminales, dont le poids passe de 50 % à 60 % de la note finale.

Ce choix s'inscrit dans une démarche globale de **valorisation du travail régulier et de la rigueur** des candidats permettant d'inscrire les acquis solidement dans le temps, tout en assurant une **meilleure lisibilité** des résultats pour les familles et les établissements.



Crédit photo : © MEN / Stéphanie LACOMBE

### LE PLAFONNEMENT DES POINTS JURY AU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Dans un souci de clarté et d'exigence, le [décret du 5 décembre 2025](#) vient préciser les modalités d'attribution du diplôme du baccalauréat. Il introduit notamment **un plafond pour les points attribués par le jury** et **réaffirme les conditions d'accès aux épreuves de rattrapage**.

Les points jury sont des bonifications qui peuvent être accordées aux candidats, sur la base de leur livret scolaire, lors des délibérations. Jusqu'à présent, ces points pouvaient permettre à un candidat d'accéder au rattrapage.

**À partir de la session 2026, le jury de délibération ne pourra plus octroyer plus de 50 points, soit une bonification maximale de 0,5 de moyenne. Aucun point supplémentaire ne pourra être accordé aux candidats ayant obtenu une note inférieure à 8/20 à l'issue du premier groupe d'épreuves. Ainsi, un candidat n'ayant pas atteint la moyenne de 8/20 ne pourra pas accéder aux épreuves de rattrapage.**

Cette mesure vise à **garantir une évaluation plus cohérente et juste, en alignant l'attribution du diplôme sur une maîtrise réelle des compétences.** Elle s'inscrit dans la continuité de la suppression, en 2024, des **correctifs académiques au DNB**, qui permettaient de rehausser a posteriori les résultats d'une académie.

Désormais, l'attribution du diplôme repose uniquement sur les **acquis effectifs** des candidats, assurant ainsi une **meilleure équité** entre tous les élèves, quel que soit leur lieu de scolarisation.

## **LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION (CCF) POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE**

Le contrôle en cours de formation (CCF) est une **modalité d'évaluation certificative** mise en place **pour les diplômes professionnels** préparés dans le cadre d'une formation, tels que le certificat d'aptitude professionnelle (CAP), le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel, le brevet des métiers d'art ou le certificat de spécialisation.

Contrairement aux épreuves terminales, le CCF s'effectue **tout au long de la formation, en établissement ou en milieu professionnel**, et porte sur les compétences, les connaissances et les savoir-faire définis par le référentiel du diplôme et les programmes. Les évaluations sont réalisées par les professeurs et les formateurs. Tuteurs ou maîtres d'apprentissage peuvent être sollicités pour certaines évaluations. Ce mode d'évaluation permet une certaine **souplesse dans l'organisation.**

Le contrôle en cours de formation évalue les mêmes compétences et connaissances que les épreuves ponctuelles, mais de manière progressive et adaptée au rythme d'apprentissage de chaque candidat. Si les modalités de contrôle sont différentes selon qu'il s'agit de CCF ou d'épreuves ponctuelles terminales, elles portent bien sur des compétences et des connaissances identiques.

Dans le cadre du CCF, les notes attribuées font l'objet d'une proposition de l'équipe pédagogique, pour chaque unité constitutive du diplôme. Cette proposition, soumise au jury, s'appuie sur des documents, tels que les grilles d'évaluation. **Le jury, après examen des justifications fournies, est seul habilité à valider et à arrêter la note définitive.**

## UNE EXIGENCE RÉDACTIONNELLE RÉAFFIRMÉE

La prise en compte de la **qualité rédactionnelle** — orthographe, syntaxe, grammaire, clarté de la langue — et du **raisonnement** sera renforcée et explicitée dans les barèmes nationaux de toutes les disciplines.

**Ainsi, toute copie dont la lecture serait jugée incompréhensible, en raison d'une maîtrise de la langue objectivement insuffisante ou de son expression, se verra attribuer une note inférieure à la moyenne.** Les candidats bénéficiant d'aménagements verront leur situation prise en compte de manière spécifique, afin de garantir à chacun les conditions de réussite les plus justes.

Il est rappelé que la préparation aux examens doit accorder une place centrale à **l'orthographe**, à **la relecture attentive des copies** dans le temps imparti, ainsi qu'à **la production d'écrits structurés, lisibles et argumentés**, et ce, **dans toutes les disciplines**. Ces compétences sont des piliers essentiels pour réussir les épreuves.

Le renforcement de cette exigence vise à clarifier les attendus pour les élèves et les professeurs, ainsi qu'à valoriser le travail régulier, la rigueur, la maîtrise des savoirs et la qualité de la rédaction. Il s'inscrit dans une démarche d'exigence et d'accompagnement, au service de la réussite de toutes et tous.

## UNE LUTTE RENFORCÉE CONTRE LA FRAUDE

Sont considérés comme cas de fraude ou de tentative de fraude :

- communiquer avec d'autres candidats pendant les épreuves ;
- utiliser des informations, du matériel ou des documents non autorisés par le sujet ou la réglementation. Les téléphones portables, tablettes tactiles, montres connectées et, de manière générale, tout appareil de télécommunication et/ou doté d'une mémoire électronique permettant la consultation de fichiers doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac du candidat ou remis aux surveillants de salle ;
- toute substitution de personne.

L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée sur la page de garde des sujets.

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude aux épreuves (écrites et orales), l'épreuve poursuit son cours et un **procès-verbal** est établi. **Contresigné par les surveillants et/ou l'examineur ainsi que par le candidat** à l'issue de l'épreuve, il est transmis sans délai au recteur pour saisine de la **commission de discipline académique**.

Lors des délibérations, le jury se prononce sur les résultats du candidat sans qu'aucun certificat de réussite ou relevé de notes ne soit délivré.

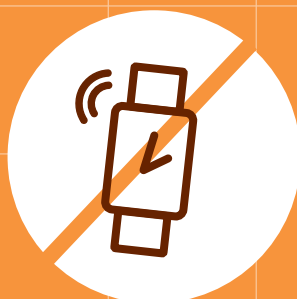


## Pendant les examens

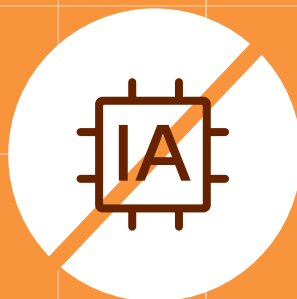
**Sont interdits**



**Téléphone**



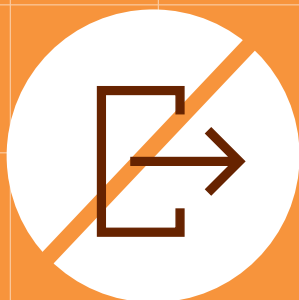
**Objets connectés**



**IA**



**Antisèche**



**Sortir durant la  
première heure  
de l'épreuve**



**Parler avec  
son voisin**



**Copier  
sur son voisin**



**Plagier**

### **Les sanctions en cas de fraude**



- Blâme
- Privation de mention et de diplôme le cas échéant
- Interdiction d'examens de 1 à 5 ans
- Interdiction de s'inscrire dans le supérieur de 1 à 5 ans

# ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES

## DANS LEUR PRÉPARATION AUX EXAMENS

### UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Tout au long de l'année, un accompagnement adapté est mis en place par les équipes éducatives (professeurs, conseillers principaux d'éducation, assistants d'éducation, etc.) pour préparer les candidats aux épreuves terminales du diplôme national du brevet (DNB) et du baccalauréat.

Cet accompagnement, à la fois structuré et progressif, peut prendre plusieurs formes : séances de révision dédiées organisées dans les établissements à l'approche des épreuves, examens blancs (écrits et oraux) en conditions réelles ou encore ateliers méthodologiques pour organiser les révisions, gérer le temps lors de la composition, mais également se familiariser avec la nature des épreuves auxquelles les élèves seront confrontés.

Afin de mieux appréhender les évolutions des épreuves de mathématiques du DNB et du baccalauréat général et technologique, et d'accompagner au plus près les élèves vers la réussite, des ressources pédagogiques sont mises à disposition sur Éduscol. On y retrouve notamment des **sujets zéro**<sup>1</sup> pour les nouvelles épreuves de mathématiques du [baccalauréat](#) et du [DNB](#), des **listes d'automatismes** à maîtriser pour le [baccalauréat](#) et le [DNB](#), ainsi que des livrets d'accompagnement, tous conçus pour clarifier les attendus et faciliter la mise en œuvre des programmes.

**Au collège**, la préparation aux épreuves du DNB s'appuie sur des entraînements concrets et ciblés. Par exemple, des séances de révision spécifiques en français ou en mathématiques pour renforcer les compétences clés. En complément, des dispositifs d'accompagnement personnalisé peuvent être mobilisés pour les élèves qui en ont besoin :

- **Devoirs faits** : temps d'étude encadré, gratuit, où les collégiens peuvent travailler leurs devoirs dans l'établissement, avec le soutien de professeurs, d'assistants d'éducation ou de volontaires en service civique.
- **Stages de réussite** : organisés notamment pendant les vacances de printemps, ces stages s'adressent en priorité aux élèves de l'éducation prioritaire. Ils visent à consolider les fondamentaux, en particulier en français et en mathématiques, pour aborder les épreuves avec plus d'assurance.

**Au lycée général et technologique**, à l'approche des épreuves terminales du baccalauréat, un accompagnement personnalisé peut être mis en place en parallèle des examens blancs, des activités d'entraînement et de révision, notamment dans le cadre des stages de réussite. **Les heures dédiées à l'accompagnement personnalisé** (72 heures annuelles) et **le tutorat** permettent de renforcer les méthodes de travail et de consolider les apprentissages.

---

<sup>1</sup> Sujet d'examen publié à l'occasion d'une réforme de l'examen, afin de permettre aux candidats de s'entraîner, et aux enseignants de calibrer leur enseignement.

Ces temps individualisés aident chaque lycéen à développer des méthodes de travail efficaces et à se préparer de manière optimale à la réussite aux examens, mais aussi à la poursuite d'études.

**Dans la voie professionnelle**, l'accompagnement vise à soutenir les élèves tout au long de leur parcours, en particulier en CAP et en baccalauréat professionnel, pour favoriser leur réussite scolaire, leur autonomie et leur insertion future. Les heures annuelles consacrées à cet accompagnement s'engagent sur la consolidation des acquis fondamentaux, notamment en français et en mathématiques, l'accompagnement personnalisé adapté aux besoins de chaque élève, et l'aide à l'orientation ou le soutien au parcours. Ce dispositif s'inscrit dans une logique de personnalisation des parcours et de préparation à l'examen, tout en garantissant une adéquation entre les aspirations des élèves et les opportunités offertes après le baccalauréat.



Crédit photo : © MEN / Magali DELPORTE

L'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement à la préparation des examens vise à offrir à chaque élève les clés nécessaires pour aborder ses épreuves avec confiance et construire sereinement son parcours scolaire. Cet accompagnement ne peut, toutefois, produire pleinement ses effets sans l'engagement personnel des candidats : la réussite aux examens repose avant tout sur un travail régulier, une préparation individuelle et une implication constante tout au long de l'année. La préparation aux examens s'inscrit ainsi dans une démarche personnelle, en continuité avec l'accompagnement et les dispositifs mis en place par les équipes éducatives.

# LES EFFECTIFS DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

## LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les liens vers les résultats seront disponibles, dès le mardi 7 juillet 2026, depuis le site de l'académie et sur la page d'accueil du site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies.

Les résultats du baccalauréat : <https://resultats.examens-concours.gouv.fr/>

### Baccalauréats général et technologique

**1<sup>er</sup> groupe d'épreuves** : Mardi 7 juillet 2026 à 11h30 sur Internet

**2<sup>nd</sup> groupe d'épreuves** : Jeudi 9 juillet 2026 à partir de 19h

Mise à disposition des relevés de notes : 7 juillet après-midi

### Baccalauréat professionnel

**1<sup>er</sup> groupe d'épreuves** : Mardi 7 juillet 2026 à partir de 11h30 sur Internet

**2<sup>nd</sup> groupe d'épreuves** : Vendredi 10 juillet 2026 à partir de 12h

## L'ESSENTIEL

### LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE DNB 2026

Session 2026	Bouches-du-Rhône	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Vaucluse	Total Académie
<b>Candidats DNB</b>	26 255	1 896	1 548	7 627	<b>37 505*</b>

\*Dont 179 inscrits au CNED

### EFFECTIFS DE CANDIDATS PAR BACCALAURÉAT ET PAR DÉPARTEMENT

Session 2026	Bouches-du-Rhône	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Vaucluse	Total Académie
<b>Bac général (BCG)</b>	12 595	832	727	3 430	<b>17 584</b>
<b>Bac technologique (BTN)</b>	4 683	332	217	1 379	<b>6 611</b>
<b>Total BCG + BTN</b>	<b>17 278</b>	<b>1 164</b>	<b>944</b>	<b>4 809</b>	<b>24 195</b>
<b>Bac professionnel</b>	5 744	361	410	1 636	<b>8 151</b>
<b>Total baccalauréat</b>	<b>23 022</b>	<b>1 525</b>	<b>1 354</b>	<b>6 445</b>	<b>32 346</b>
<b>Epreuves anticipées (EA)</b>	17 816	1 134	940	5 039	<b>24 929</b>
<b>Total baccalauréat + épreuves anticipées</b>	<b>40 838</b>	<b>2 659</b>	<b>2 294</b>	<b>11 484</b>	<b>57 275</b>

## Session 2026

Les effectifs des candidats inscrits aux épreuves anticipées du baccalauréat général et technologique par département

Épreuves anticipées	Bouches-du-Rhône	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
<b>Total</b>	17 816	1 134	940	5 039	<b>24 929</b>

Détail des épreuves anticipées	Bouches-du-Rhône	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
<b>Bac général épreuves anticipées</b>	13 141	784	730	3 588	<b>18 243</b>
<b>Bac technologique épreuves anticipées</b>	4 675	350	210	1 451	<b>6 686</b>
<b>Total</b>	<b>17 816</b>	<b>1 134</b>	<b>940</b>	<b>5 039</b>	<b>24 929</b>

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat technologique par série et par département

Séries	Bouches-du-Rhône	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
<b>STHR</b> Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	42	24	0	6	<b>72</b>
<b>ST2S</b> Sciences et technologies de la santé et du social	801	48	34	236	<b>1 119</b>
<b>STI2D</b> Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	896	79	25	186	<b>1 186</b>
<b>STD2A</b> Sciences et technologies du design et des arts appliqués	110	0	0	70	<b>180</b>
<b>STL</b> Sciences et technologies de laboratoire	209	17	20	86	<b>332</b>
<b>STMG</b> Sciences et technologies du management et gestion	2 621	164	138	795	<b>3 718</b>
<b>S2TMD</b> Sciences et technologies et techniques de la Musique et de la Danse	4	0	0	0	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>4 683</b>	<b>332</b>	<b>217</b>	<b>1 379</b>	<b>6 611</b>

## Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat général par enseignement de spécialité

Matière épreuve	Choix	Bouches- du- Rhône	Alpes- de- Haute- Provence	Hautes- Alpes	Vaucluse	Total
Art - Arts plastiques		362	15	25	153	555
Art - Cinéma audiovisuel		277	48	0	53	378
Art - Danse		23	0	0	10	33
Art - Histoire des arts		115	8	19	33	175
Art - Musique		16	4	0	16	36
Art - Théâtre		55	7	10	18	90
Spécialité : Biologie - écologie écrit		36	0	0	20	56
Spécialité : EPPCS partie écrite		207	4	0	81	292
Spécialité : Histoire- géographie, géopolitique et sciences politiques		2 781	205	206	860	4 052
Spécialité : Humanités, littérature et philosophie		1 185	134	54	307	1 680
Spécialité : Langues, littératures et cultures étrangères et régionales écrit	Allemand	5	0	0	1	6
Spécialité : Langues, littératures et cultures étrangères et régionales écrit	Anglais, monde contemporain	1 273	56	67	379	1 775
Spécialité : Langues, littératures et cultures étrangères et régionales écrit	Anglais	540	100	46	175	861
Spécialité : Langues, littératures et cultures étrangères et régionales écrit	Espagnol	89	2	0	46	137
Spécialité : Langues, littératures et cultures étrangères et régionales écrit	Italien	13	0	0	0	13
Spécialité : Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	Grec	2	0	0	0	2
Spécialité : Littérature, langues et cultures de l'Antiquité	Latin	3	0	1	4	8
Spécialité : Mathématiques		5 824	298	325	1 444	7 891
Spécialité : Numérique et sciences informatiques écrit		428	32	16	213	689
Spécialité : Physique-chimie écrit		4 548	240	230	1 023	6 041
Sciences de l'ingénieur		138	14	31	76	259
Spécialité : Sciences de la vie et de la terre écrit		3 020	196	176	776	4 168
Spécialité : Sciences économiques et sociales		4 159	295	236	1 143	5 833

## Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat professionnel par spécialité et par département

Spécialités	Bouches-du-Rhône	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Vaucluse	Total
Accompagnement soins et services à la personne	655	27	28	74	784
Aéronautique option Avionique	11	0	0	0	11
Aéronautique option Structure	11	0	0	0	11
Aéronautique option Systèmes	50	0	0	0	50
Aménagement et finition du bâtiment	7	0	0	13	20
Animation - enfance et personnes âgées	97	0	14	20	131
Artisanat et métiers d'art Option Communication visuelle pluri média	66	0	0	0	66
Artisanat et métiers d'art Option Métiers de l'enseigne et de la signalétique	6	0	0	0	6
Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	575	46	30	191	842
Boucher charcutier traiteur	2	0	0	0	2
Boulangier-pâtisseries	21	0	0	0	21
Carrossier peintre automobile	16	0	0	23	39
Commercialisation et services en restauration	67	23	19	35	144
Conducteur transport routier marchandises	36	0	24	21	81
Cuisine	99	25	23	36	183
Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique	362	0	30	140	532
Esthétique cosmétique parfumerie	140	6	0	27	173
Étude et réalisation d'agencement	14	0	0	0	14
Hygiène, propreté et stérilisation	24	0	0	0	24
Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	56	14	12	10	92
Interventions sur le patrimoine bâti option A - Maçonnerie	5	9	0	0	14
Logistique	75	0	0	9	84
Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles	0	8	0	7	15
Maintenance des matériels Option B - Matériels de construction et de manutention	12	7	0	9	28
Maintenance des matériels Option C - Matériels d'espaces verts	0	0	0	6	6
Maintenance des systèmes de production connectés	173	22	6	50	251
Maintenance des véhicules Option A - Voitures particulières	152	28	47	70	297
Maintenance des véhicules Option B - Véhicules de transport routier	37	0	4	19	60
Maintenance des véhicules option C - Motocycles	28	9	0	16	53

Maintenance et efficacité énergétique	54	0	0	15	69
Maintenance nautique	44	0	0	0	44
Menuiserie Aluminium-Verre	4	0	0	0	4
Métiers de l'accueil	337	30	19	109	495
Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	454	16	22	135	627
Métiers de la coiffure	43	2	0	7	52
Métiers de la mode - vêtement	67	0	0	30	97
Métiers de la sécurité	54	11	0	47	112
Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial	656	37	32	201	926
Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	455	32	13	143	643
Métiers du froid et des énergies renouvelables	77	0	0	13	90
Microtechniques	29	0	0	12	41
Modélisation et prototypage 3D	41	0	0	10	51
Optique lunetterie	36	0	0	0	36
Organisation de transport de marchandises	50	0	0	14	64
Ouvrages du bâtiment : métallerie	40	0	0	0	40
Photographie	33	0	1	1	35
Pilote de ligne de production	0	0	0	10	10
Plastiques et composites	13	0	0	0	13
Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	46	3	0	0	49
Réalisation de produits imprimés et pluri média Option A - Productions graphiques	29	0	0	0	29
Réalisation de produits imprimés et pluri média Option B - Productions imprimées	21	0	0	0	21
Réparation des carrosseries	0	0	0	1	1
Technicien constructeur bois	0	0	29	0	29
Technicien d'études du bâtiment Option A - Etudes et économie	28	0	15	13	56
Technicien d'études du bâtiment Option B - Assistant en architecture	29	0	13	15	57
Technicien du bâtiment : Organisation et réalisation du gros œuvre	22	0	0	13	35
Technicien en appareillage orthopédique	17	0	0	0	17
Technicien en chaudronnerie industrielle	102	0	0	23	125
Technicien en prothèse dentaire	32	0	0	0	32
Technicien en réalisation de produits mécaniques Option Réalisation et maintenance des outillages	6	0	0	0	6
Technicien en réalisation de produits mécaniques Option Réalisation et suivi de production	38	0	0	15	53
Technicien géomètre - topographe	8	0	0	15	23
Technicien menuisier agenceur	24	0	29	13	66
Travaux publics	35	6	0	5	46



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Contacts presse rectorat d'Aix-Marseille :

Marie Gaidoukoff, responsable du pôle communication et des relations presse Tél : 06 89 10 02 55  
Lilia Benlabidi, chargée des relations presse et de la communication Tél : 06 28 91 36 37